



# HAÏTI

Une analyse contextuelle de la situation des LGBT  
en lien avec les droits humains et la santé



Publié par COC Nederland, Avril 2017

Auteur : Maximé Smith

Edition de la langue : Cindy Iribarnegaray

Mise en page : Luiz DeBarros

ISBN : 978-90-6753-049-1



Cette publication est publiée sous Creative Commons 4.0.

Vous êtes libre de partager, copier et redistribuer le matériel dans n'importe quel support ou format dans les conditions suivantes:

- Attribution - Vous devez attribuer le travail de la manière spécifiée ci-dessus en citant obligatoirement le nom de l'auteur
- Non commercial - Vous ne pouvez pas utiliser le matériel à des fins commerciales.
- Pas de dérivation - Si vous modifiez, transformez ou faite un échantillon du matériel, vous ne pouvez pas diffuser le matériel modifié.

Ce document est publié conjointement par COC Pays-Bas et les partenaires Haïtien du COC dans le programme PRIDE, qui reçoit le soutien du ministère néerlandais des Affaires étrangères



# HAÏTI

Une analyse contextuelle de la situation des LGBT  
en lien avec les droits humains et la santé





## SOMMAIRE

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>3</b>
<b>Méthode de collecte de données et limites</b>	<b>4</b>
<b>Contexte général</b>	<b>5</b>
<b>Mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme</b>	<b>7</b>
<b>Situation de la communauté</b>	<b>9</b>
Sensibilisation et comportement relatifs aux droits humains chez les LGBT.....	9
Protection des droits humains et soutien juridique pour les LGBT : disponibilité et accessibilité .....	9
Données démographiques et caractéristiques de la population LGBT .....	10
Visibilité des communautés LGBT .....	10
<b>Etat du mouvement</b>	<b>11</b>
<b>Santé et Bien-être</b>	<b>12</b>
Prévalence et incidence des infections à VIH .....	12
Prévalence des autres IST .....	12
Prévalence de la tuberculose .....	12
Effets des infections à VIH .....	13
<b>Prévention</b>	<b>14</b>
Prévention primaire .....	14
Prévention secondaire .....	14
Prévention tertiaire .....	14
<b>Sensibilisation et comportement relatifs à la prévention du VIH chez les LGBT</b>	<b>15</b>
<b>Soins de santé pour les LGBT : disponibilité et accessibilité</b>	<b>16</b>
<b>Endnotes</b>	<b>18</b>

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACPDH	Action Citoyenne Pour les Droits Humains
AFARKAP	Asosiyasyon Fanm Revòlte Okap
AJCCDS	Association des Jeunes Combattants Contre la Discrimination et la Stigmatisation
APLCH	Association Pour Lutter Contre l'Homophobie
ARV	Antirétroviral
COIN	Centro de Orientacion y Investigacion Integral
CRN+	Caribbean Regional Network of People with HIV/AIDS (Réseau régional caribéen des personnes vivant avec le VIH/sida)
EMMUS	Enquête sur la Mortalité, la Morbidité et l'Utilisation des Services
FACSDIS	Femmes en Action Contre la Stigmatisation et la Discrimination Sexuelle
FSF	Femmes ayant des rapports Sexuels avec d'autres Femmes
HSH	Hommes ayant des rapport Sexuels avec d'autres Hommes
J-FLAG	Jamaica Forum for Lesbians All-Sexuals and Gays
LGBT	Lesbienne Gay Bisexuel(le) Transgenre
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
ORAH	Organisation Arc en ciel d'Haïti
PEPFAR	President Emergency Plan for AIDS Relief
PETP	Plateforme pour l'Egalité de Traitement des Personnes
PIB	Produit Intérieur Brut
REDES	Ressources et Dépenses relatives au sida
SOFA	Solidarite Fanm Ayisyèn
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
TS	Travailleur du sexe
UPLCDS	Union des Personnes Luttant Contre la Discrimination et la Stigmatisation
USAID	United States Agency International Development
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine



---

## MÉTHODE DE COLLECTE DE DONNÉES ET LIMITES

Dans la perspective de développement de programmes en Haïti, COC Pays-Bas a commandité un rapport d'analyse contextuelle afin d'avoir une connaissance plus approfondie de la situation et des besoins rencontrés par les lesbiennes, gays, bisexuels/les et transgenres (LGBT).

Pour la collecte des données concernant le présent rapport, deux techniques de recherche ont été utilisées. Il s'agit de l'analyse documentaire et des interviews face à face. La documentation concernant les personnes LGBT en Haïti n'est pas très riche. Le peu de données officielles disponibles concernent seulement les Hommes ayant des relations sexuelles avec des Hommes (HSH). Le rapport d'analyse peut ne pas refléter de façon exhaustive la situation multiforme de la population LGBT.

## CONTEXTE GÉNÉRAL

Les communautés LGBT évoluent dans une situation très précaire tant au niveau politique, économique, social que légal. En effet, depuis 2013<sup>1</sup>, l'année de la première manifestation anti-LGBT, la question des droits des LGBT est sur le devant de la scène politique. Au cours de l'année 2013, le pays a connu une première manifestation de foule contre les droits des LGBT sous l'instigation de leaders religieux et politiques. Pendant les campagnes électorales pour les élections présidentielles et législatives des années 2014 et 2015 la question des droits des LGBT a fait l'objet de débats. Dans les médias<sup>2</sup>, les candidats étaient invités à prendre position de manière caricaturale sur le mariage homosexuel. Sans se référer aux droits des personnes LGBT en général, le journaliste<sup>3</sup> demandait simplement aux candidats s'ils sont pour ou contre le mariage homosexuel. Tous les candidats s'étaient déclarés contre le mariage homosexuel. Aussi, l'argument de l'orientation sexuelle a été utilisé et continue d'être utilisé contre les candidats ou des officiels de l'Etat. Etre qualifié d'homosexuel peut nuire à un candidat, un leader politique ou un officiel du gouvernement. Parfois, ils/elles sont obligé/es de déclarer publiquement qu'ils/elles ne sont pas homosexuels/les. C'est le cas du candidat à la présidence Steven Benoit. Dans les rues, sur les murs, des messages sont écrits pour dénoncer les candidats ou les officiels du gouvernement qui sont qualifiés d'homosexuels.

En septembre 2016, un regain de tension à l'encontre des homosexuels a été constaté. Certaines organisations regroupant les LGBT associés à des organisations de la société civile projetaient d'organiser un festival nommé Massi-Madi qui voulait projeter des films à thématique LGBT. Des parlementaires, le commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Port-au-Prince et des leaders religieux sont montés au créneau pour dénoncer le festival. Pendant plus d'une semaine, le sujet a fait la une de la presse. Le commissaire de gouvernement a décidé d'interdire l'organisation du festival. Par peur de représailles, les propriétaires qui avaient mis leurs locaux à la disposition du festival ont décidé de ne plus l'accueillir. Finalement il n'a pas eu lieu.

Deux sénateurs, Jean Renel Sénatus et Carl Murat Cantave, ont pris le leadership des actions anti-LGBT au parlement. L'un d'entre eux s'est autoproclamé défenseur de la famille. Ce contexte politique défavorable à la cause des LGBT s'inscrit dans une dynamique d'exclusion socio-économique dans la majeure partie de la population haïtienne.

Au niveau économique, la population haïtienne en général, et les LGBT en particulier, vivent dans une situation de pauvreté généralisée. L'étude de surveillance biologique et comportementale de 2014<sup>4</sup> révèle que parmi les 95 % des répondants (HSH) qui ont fourni une estimation de leurs revenus, 61 % ont déclaré un revenu mensuel de moins de 5000 gourdes. Selon le rapport d'Enquête Mortalité, Morbidité, et Utilisation des Services (EMMUS V) qui cite les données de la Banque Mondiale, « plus de la moitié de la population dispose d'un revenu de moins d'un dollar par jour alors que 78 % de la population vivent avec moins de 2 dollars par jour. Cette situation de précarité permet de classer le pays comme étant le plus pauvre des Amériques et un des plus pauvres pays du monde avec un PIB de 725 dollars américains en 2011 »<sup>5</sup>. A cela s'ajoutent les pertes causées par les catastrophes naturelles à répétition. Le tremblement de terre de 2010 a causé des pertes estimées à 120 % du PIB et l'ouragan Matthew d'octobre 2016 a provoqué des dommages de l'ordre de 1,9 milliard de dollars américains<sup>6</sup>. Le pays compte essentiellement sur l'aide extérieure et les transferts de la diaspora pour combler le déficit de la balance des paiements. Selon l'économiste Fritz A. Jean<sup>7</sup>: « A eux seuls, les transferts de la diaspora, de l'ordre de 1,2 milliards de dollars américains l'an, correspondent en moyenne à plus de 70 % du déficit de la balance des paiements ». L'aide extérieure supplée les 30 % restant. Le budget de l'Etat haïtien est financé à plus de 50 % par l'aide extérieure. Ces données économiques peuvent donner un aperçu de la situation sociale de la population.

Au niveau social, le fait marquant est l'inaccessibilité aux services publics de base pour une grande partie de la population. L'offre publique d'éducation compte seulement pour 15 % de l'offre globale. Cela signifie que les familles sont obligées de payer pour envoyer leurs enfants dans des écoles privées qui le plus souvent ne sont pas de bonne qualité. Les hôpitaux publics qui sont le plus souvent placés dans les grandes villes sont principalement fréquentés par des gens de petite bourse. Le système haïtien de soins offre des services formels à 47 % de la population. En dépit de l'inaccessibilité aux services sociaux, certains droits sont consacrés dans la constitution haïtienne.



---

En effet, la Constitution de 1987 dans son titre III consacre tout un chapitre aux droits fondamentaux des citoyens. Elle reprend l'ensemble des droits énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Son article 19 stipule que « l'Etat haïtien a l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la personne humaine, à tous les citoyens sans distinction, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme. » Par cet article, la constitution pose le principe de non-discrimination. Ce principe est renforcé dans l'article 58 qui dit que « La souveraineté nationale réside dans l'universalité des citoyens. » La constitution laisse l'opportunité de faire évoluer le droit interne par la ratification de traités ou d'accords internationaux. Selon l'article 276.2 « Les traités, ou accords internationaux, une fois sanctionnés et ratifiés dans les formes prévues par la Constitution, font partie de la législation du pays et abrogent toutes les lois qui leur sont contraires. »

Les conventions internationales et la constitution énoncent des principes généraux qui nécessitent des lois d'application. En général, le magistrat se réfère aux codes de loi pour prendre une décision. En matière pénale, un fait est qualifié d'infraction s'il y a une loi qui le définit comme tel. Donc, aucune personne ne peut être punie pour un fait qui n'est pas une infraction. C'est le cas de l'homosexualité en Haïti. Le fait d'être homosexuel ne constitue pas une infraction. Comme pour tout hétérosexuel, l'acte sexuel dans des lieux publics peut être puni. Dans ce cas, le fait sera jugé comme un attentat aux mœurs. Selon l'article 281 du code pénal : « Quiconque aura attenté aux mœurs, en excitant, favorisant, ou facilitant habituellement la débauche ou la corruption de la jeunesse, de l'un ou de l'autre sexe au-dessous de l'âge de dix-huit ans, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans. Si la prostitution ou la corruption a été excitée, favorisée ou facilitée par leur père, mère, tuteur ou autres personnes chargées de leur surveillance, la peine sera d'un an à trois ans d'emprisonnement. »

La nouvelle loi réformant l'adoption qui a été promulguée le 28 octobre 2013 et publiée dans le journal officiel Le Moniteur le 15 novembre de la même année, pour la première fois, utilise l'orientation sexuelle comme critère. L'article 8 de cette loi précise que : « L'adoption peut être demandée conjointement par un couple hétérosexuel marié et non séparé de corps, après cinq (5) ans de mariage et lorsque l'un des conjoints est âgé d'au moins trente (30) ans. »

## MÉCANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX DES DROITS DE L'HOMME

L'Etat haïtien reconnaît un ensemble d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme<sup>8</sup>. Avec les Nations Unies, Haïti a ratifié<sup>9</sup> :

- le pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- la convention relative aux droits de l'enfant.
- le protocole facultatif à la convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.
- la convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.
- la convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi.
- la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.
- la convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif.
- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Au niveau régional, dans le cadre de l'Organisation des Etats Américains, l'Etat haïtien a ratifié :

- la convention Américaine relative aux droits de l'homme.
- la convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées.
- la convention interaméricaine sur le trafic des mineurs.
- la convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme.

Pour l'application des instruments de l'Organisation des Etats Américains, Haïti fait partie de la cour interaméricaine des droits de l'homme qui permet à des citoyens d'exercer des recours en cas de violation de leurs droits.

Le dernier Examen Périodique Universel de Haïti date du 7 novembre 2016<sup>10</sup>. Le prochain examen se tiendra en novembre 2021. Entre-temps Haïti aura à soumettre un rapport de suivi de mi-parcours en novembre 2019. Dans la présentation faite par l'Etat haïtien, les violences basées sur l'orientation sexuelle sont absentes. Aussi, les LGBT comme catégorie de la population n'ont pas été mentionnés. Il y a une section qui est consacrée à la lutte contre les violences contre les femmes et les filles.

Deux soumissions conjointes ont été produites par les organisations de la société civile haïtienne. L'une a pour titre « Haïti : Enseignement privatisé, droit à l'éducation bafoué »<sup>11</sup> ; l'autre est « Une contribution des organisations haïtiennes des droits de l'homme au conseil des droits de l'homme pour l'examen périodique universel d'Haïti »<sup>12</sup>. Dans le rapport alternatif des organisations haïtiennes des droits de l'homme, les violences basées sur l'orientation sexuelle ne sont pas considérées, ainsi que les LGBT en tant qu'une partie de la population. Dans la section Egalité et non-discrimination, le document fait seulement référence à la discrimination des personnes vivant avec le VIH/sida.



---

Il y est dit que : « *Les personnes victimes de discrimination et de stigmatisation dans les écoles, les lieux de travail et les centres hospitaliers en raison de leur séropositivité demeurent très préoccupantes en Haïti. Les préjugés envers les malades du VIH perdurent malgré la diffusion d'information sur le sida, la connaissance des voies de transmission, et surtout le développement depuis 1996 de traitements, qui ont eu des résultats décisifs en termes d'espérance et de qualité de vie. La passivité et l'indifférence de l'Etat haïtien face à ce groupe marginalisé contribuent au maintien d'une atmosphère encourageant la discrimination et la stigmatisation à leur égard.* »

Dans les recommandations formulées par les Etats, il y en a une qui concerne les violences et les discriminations basées sur l'orientation sexuelle. Elle vient de l'Uruguay. Ce dernier recommande à l'Etat haïtien *d'investiguer et de sanctionner les actes de violence et de discrimination commis sur la base de l'orientation sexuelle*<sup>13</sup>. Cette recommandation bénéficie du soutien de l'Etat haïtien.

## SITUATION DE LA COMMUNAUTÉ

### Sensibilisation et comportement relatifs aux droits humains chez les LGBT

*C'est un citoyen qui n'est pas encore conscient de ses droits et de ses responsabilités<sup>14</sup>. C'est en ces termes que Charlot Jeudy, président de l'organisation Kouraj, décrit une personne LGBT aujourd'hui en Haïti. Et pour Réginald Dupont, directeur de SEROvie, c'est une personne qui vit un niveau de fragilité<sup>15</sup>. Charlot Jeudy divise les personnes LGBT en deux catégories : celles qui sont engagées dans les associations et celles, en grand nombre, qui restent à l'écart. Celles qui sont engagées dans les associations sont très sensibilisées sur leurs droits consacrés dans les traités internationaux et la législation nationale. Il en est de même au niveau de la sensibilisation des LGBT sur la violation de leurs droits. Dans une étude réalisée en Haïti par Housing Works en 2014<sup>16</sup>, « 40 % de l'ensemble des répondants disent avoir été victimes d'une violation de leurs droits entre janvier 2013 et mai 2014. Le pourcentage est encore plus haut chez les répondants qui font partie d'une organisation de LGBT, 48 % d'entre eux disent avoir été victimes d'une violation de leurs droits. Alors que seulement 25 % des répondants qui ne sont pas membres d'une organisation disent avoir été victimes d'une violation de leurs droits. Ces chiffres montrent que les LGBT qui font partie d'une organisation sont plus susceptibles d'être victimes de violation de leurs droits ». Dans la même étude<sup>17</sup>, il a été demandé aux participants/tes s'ils avaient été témoins d'une violation de droit des LGBT. Le document précise : « Alors que 35 % de l'ensemble des répondants disent avoir été témoin d'une violation d'un droit d'un LGBT de janvier 2013 à mai 2014, 43 % de ceux qui font partie d'une organisation de LGBT déclarent qu'ils étaient témoins d'une violation d'un droit. Le pourcentage est de 20 % chez les répondants qui ne sont pas membres d'une organisation de LGBT. La différence entre ces chiffres peut s'expliquer par le fait que ceux qui font partie d'une organisation reçoivent beaucoup plus de formation, donc ils sont plus sensibilisés sur leurs droits et plus susceptibles de revendiquer. »*

Quand une personne LGBT est victime de violation de ses droits, elle s'adresse en premier à une association. Ce fait est confirmé par Charlot Jeudy et Réginald Dupont qui sont deux dirigeants d'organisations regroupant des LGBT, Kouraj et SEROvie. Elle ne se rend pas directement au commissariat de police ou au tribunal, a déclaré Réginald Dupont. Mais, le fait de se référer à une association ne signifie pas que l'affaire sera portée devant les autorités judiciaires. Sur environ 300 cas reportés à SEROvie pendant les 6 derniers mois de l'année 2016, 3 ont été portés devant les autorités judiciaires. 11 cas de violation de droits des LGBT ont été rapportés à l'organisation Kouraj en 2016, parmi eux 4 sont passés au tribunal.

### Protection des droits humains et soutien juridique pour les LGBT : disponibilité et accessibilité

La justice n'est pas accessible à la majorité des citoyens en Haïti pour les cas qui relèvent de la compétence des tribunaux de première instance, des cours d'appel et de la cour de cassation. Pour bien se faire représenter devant ces cours et tribunaux, il faut avoir le service d'un avocat, ce qui coûte très cher. Même si la loi déclare que le commissaire du gouvernement est le défenseur de la société, ce n'est pas si simple dans la pratique. Dans le cas des LGBT, certaines associations sont obligées d'avoir un partenariat avec un cabinet d'avocat qui accepte de défendre les cas liés à l'orientation sexuelle. Les avocats ne sont pas trop enclins à défendre les LGBT devant les tribunaux, a déclaré Réginald Dupont.

Il y a une absence totale de confidentialité des fonctionnaires quant à l'orientation et à l'identité sexuelle. Dans les salles d'audience des tribunaux, les affaires liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont traitées publiquement et les victimes sont le plus souvent exposées à la raillerie des fonctionnaires et de l'assistance. Elles sont photographiées dans les salles d'audience, a déclaré Charlot Jeudy. Il y a même des cas de déni de justice.

## Données démographiques et caractéristiques de la population LGBT

Il n'y a pas de données démographiques disponibles sur le nombre de personnes LGBT en Haïti. La population des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes est estimée à 70 000<sup>18</sup> selon les données du Ministère de la Santé Publique et de la Population. Les chiffres disponibles pour les Etats-Unis d'Amérique estiment que 3,5 %<sup>19</sup> des adultes sont identifiés comme gay, lesbienne ou bisexuel(le) et 0,3 % des adultes sont transgenres. L'étude qui est disponible sur les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes est celle de la Surveillance Intégrée Biologique et Comportementale publiée en 2014<sup>20</sup>. Selon les résultats de cette étude :

- Environ 35,2 % des répondants ont indiqué avoir eu des partenaires transactionnels.
- Près de 36 % des répondants avaient subi une agression physique ou verbale parce qu'ils sont des HSH.
- 14,4 % avaient déjà été battu par leurs partenaires sexuels.
- 28 % avaient subi une agression sexuelle.
- 38 % avaient été agressé du fait de leur orientation sexuelle.

Le rapport d'évaluation de genre (Gender Assessment<sup>21</sup>) commandité par l'USAID (United States Agency for International Development) en 2016, mentionne que 37 % des travailleuses du sexe ont été agressées physiquement par un partenaire sexuel. Parmi celles qui ont été agressées physiquement, 50 % ont été agressées par un partenaire, et 47 % par un client. 27 % des travailleuses de sexe ont subi une agression sexuelle ou ont été violées, et 51 % ont souffert de l'agression parce qu'elles sont des travailleuses de sexe.

## Visibilité des communautés LGBT

Il y a différents niveaux de visibilité dans les communautés LGBT. En premier lieu, il existe une différence entre les groupes. Les HSH sont plus actifs sur la scène. Les FSF commencent à se faire entendre. Il n'y a qu'une organisation formelle (FACSDIS) réunissant les FSF. Les bisexuels n'ont pas une action autonome en tant que tel et il en est de même pour les transgenres.

Sur la ligne de front de la lutte pour la défense des droits des LGBT, il se trouve des personnes qui sont très capables de mener le combat public et de participer activement à des débats médiatiques. Charlot Jeudy a l'habitude d'intervenir sur des stations de radios comme radio Vision 2000 et radio Caraïbes. Grâce à l'action de ces personnes, la promotion des droits des LGBT connaît un changement qualitatif important depuis l'année 2013. La question des droits des LGBT fait partie des débats dans les campagnes électorales tant au niveau présidentiel que législatif. Certains évènements publics sont organisés sur la question des droits des communautés LGBT. Le dernier en date est le festival Massi-Madi. Même si le festival n'a pas eu lieu sous la pression des homophobes comme des parlementaires, et après l'interdiction venant du commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, le grand public a été exposé aux idées pour et contre le festival.

Le niveau de visibilité actuel de la question des LGBT en Haïti est la manifestation d'un niveau de mobilisation et de vigilance maintenu par des leaders d'association. Certains d'entre eux se consacrent à temps plein à la promotion et à la défense des droits des LGBT. Certainement, le contexte actuel de la société haïtienne ne facilite pas l'organisation de manifestations de rue par les communautés.

## ETAT DU MOUVEMENT

Dans une perspective de construction de l'action collective, il y a trois dimensions à considérer : la conscientisation, l'organisation et la mobilisation. Dans les communautés LGBT, on peut dire qu'il y a une partie qui est consciente de son rôle dans l'émergence d'un mouvement LGBT en Haïti. GRASADIS qui s'est transformée en SEROVie, était la seule organisation formelle jusqu'en 2010. Depuis, plusieurs organisations LGBT se sont formées dans plusieurs départements du pays. On en compte actuellement une dizaine : Servie, Kouraj Pou Pwoteje Dwa Moun, FACSDIS (Femmes en Action contre la Stigmatisation et la Discrimination Sexuelle), ORAH (Organisation Arc en Ciel d'Haïti), AJCCDS (Association des Jeunes Combattants contre la Discrimination et la Stigmatisation), ACPDH (Action Citoyenne Pour les Droits Humains) qui se trouvent dans le département de l'Ouest ; APLCH (Association Pour Lutter Contre l'Homophobie) qui se trouve dans l'Artibonite ; AFARKAP (Asosiyasyon Fanm Revòte Okap) qui est dans le Nord ; Héritage dans le Nord-Est ; UPLCDS (Union des Personnes luttant contre la Discrimination et la Stigmatisation) dans le Sud.

FACSDIS et AFARKAP sont dédiées spécifiquement à la cause des femmes ayant des rapports sexuels avec d'autres femmes.

Toutes ces organisations ne sont pas au même niveau en termes de capacité de gestion de programme et d'engagement sur le terrain de la lutte pour la promotion et la défense des droits des LGBT.

Après plusieurs tentatives avortées, cinq de ces organisations (Kouraj, ORAH, Gran Lakou, APLCH, UPLCDS) ont finalement constitué une plateforme en 2015. C'est la Plateforme pour l'Égalité de Traitement des Personnes (PETP). SEROVie et FACSDIS se sont retirées du processus de création en raison de discordances avec d'autres dirigeants d'association. La plateforme n'est pas au-devant de la scène a reconnu Charlot Jeudy, des problèmes de conflit interne l'empêchant de prendre son élan. Selon Gerald Marie Alfred, un ancien dirigeant de la PETP, elle manque de capacité de gestion financière, elle a des statuts, mais pas de structure de gestion solide.

Si les organisations des communautés LGBT tâtonnent dans la recherche d'une stratégie commune, il en est de même pour l'alignement avec d'autres organisations nationales. La promotion et la défense de la cause des communautés est seulement l'affaire des organisations évoluant à l'intérieur de ces communautés. Il n'y a pas encore d'interconnexion manifeste entre les mouvements des droits des femmes, des personnes vivant avec le VIH/sida, des ouvriers, des paysans, etc. En un mot, il n'y pas encore une articulation pour un mouvement total contre l'exclusion et la discrimination en général.

Il y a des contacts timides et occasionnels qui s'établissent entre certaines organisations des communautés LGBT, les organisations de femmes et les organisations de défense des droits de l'homme. Par exemple, SEROVie et Kouraj entretiennent des contacts avec l'organisation Solidarite Fanm Ayisyèn (SOFA) et le Mouvement des Femmes Haïtiennes pour l'Éducation et le Développement. Mais cela ne veut pas dire que la cause des communautés LGBT fait partie de l'agenda des organisations de femmes. Concernant l'engagement des organisations de droits humains dans la défense des droits des communautés LGBT, c'est le silence presque total. Ces organisations ne prennent pas de position publique pour défendre les LGBT même dans les cas de violations de droits les plus flagrantes, ont reconnu Charlot Jeudy et Réginald Dupont.

Les organisations peuvent compter sur le soutien des ambassades des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Allemagne, de la Suisse et de la France pour la protection et le respect des droits des communautés LGBT. L'USAID (United States Agency for International Development), l'Union Européenne, AJWS (American Jewish World Service) et FEI (France Expertise Internationale) financent des projets importants pour les communautés LGBT. Les organismes des Nations Unies comme UNHCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) et l'ONUSIDA (Programme Commun des Nations Unies sur le sida) leur apportent des soutiens techniques et financiers. L'organisation multilatérale OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) supporte SEROVie dans certaines actions.

Au niveau régional, certaines organisations des communautés LGBT (SEROVie, Kouraj et la Plateforme) ont des relations avec la coalition CVC (Caribbean Vulnerable Communities), J-FLAG (Jamaica Forum for Lesbians All-Sexuals and Gays), COIN (Centro de Orientacion e Investigacion Integral) et CRN+ (Caribbean Regional Network of People with HIV/AIDS).

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### Prévalence et incidence des infections à VIH

Haïti connaît une épidémie de type généralisé avec un taux de prévalence de 2,2 % dans la population âgée de 15 à 49 ans selon le rapport EMMUS V réalisé en 2012<sup>22</sup>. Le taux de prévalence du VIH chez les femmes de 15 à 49 ans, estimé à 2,7 %, est supérieur à celui observé chez les hommes du même groupe d'âge (1,7 %). Il en résulte un ratio d'infection entre les femmes et les hommes de 1,5 ; en d'autres termes, il y a 150 femmes infectées pour 100 hommes ce qui signifie que les femmes sont nettement plus vulnérables que les hommes à l'infection au VIH. Les résultats ont montré des disparités de la séroprévalence du VIH d'un département à l'autre, oscillant entre 1,5 % dans la Grande Anse et 3,9 % dans le Nord-Est. Outre le Nord-Est, les prévalences les plus élevées sont observées dans le département du Nord-Ouest (3,2 %), dans la zone métropolitaine du département de l'Ouest (2,5 %) et le département de l'Artibonite (2,3 %).

Selon l'étude Surveillance Intégrée Biologique et Comportementale, le taux de prévalence du VIH chez les HSH est de 12,9 % dans les cinq départements où elle a été réalisée. Le taux de prévalence varie de 1,6 % à 33 % d'un département à l'autre.

Le tableau ci-dessous présente la distribution de la prévalence du VIH chez les HSH dans cinq départements en 2014

Département	Taux de prévalence du VIH
Nord	4,9 %
Nord-Est	1,6 %
Artibonite	13,3 %
Ouest	33 %
Sud	23,3 %

Source : Rapport Surveillance Intégrée Biologique et Comportementale 2014

Il n'y a pas d'information disponible concernant le taux de prévalence du VIH chez les femmes ayant des rapports sexuels avec d'autres femmes et chez les transgenres. Dans le rapport de progrès de 2016 sur la réponse mondiale au sida, il est mentionné que l'indicateur concernant le pourcentage de personnes transgenres qui vivent avec le VIH est pertinent, mais cette catégorie n'a fait l'objet d'aucune étude importante en Haïti, durant les deux dernières années.

### Prévalence des autres IST

Selon les données publiées dans l'EMMUS V en 2012, globalement, 27 % des femmes étaient considérées comme ayant eu une IST et/ou des symptômes révélateurs d'IST. 25 % d'entre elles avaient déclaré avoir eu des pertes vaginales anormales et 4 % un ulcère génital. Chez les hommes, 10 % avaient eu une IST et/ou des symptômes qui peuvent révéler la présence d'une IST. 7 % des hommes avaient eu un écoulement du pénis, 3 % une plaie ou ulcère génital. Chez les HSH 12 % avaient été testés positifs à la syphilis selon l'enquête de Surveillance Intégrée Biologique et Comportementale.

### Prévalence de la tuberculose

Haïti figure sur la liste des pays à haute prévalence de la tuberculose dans les Amériques<sup>23</sup>. Le taux d'incidence était de 212 pour 100 000 habitants en 2012, celui de prévalence de toutes les formes de tuberculose de 296 pour 100 000 habitants. Le nombre de cas de tuberculose (toutes formes) dépistés était : 14 861 en 2009, 14 265 en 2010; 15 322 en 2011, 16 723 en 2012 et 16 568 en 2013<sup>24</sup>.



Le nombre total des co-infectés VIH/TB en 2014 était 3508, et 4368 en 2015<sup>25</sup>.

Les sources consultées n'ont pas permis d'avoir des données sur prévalence de la tuberculose en tant que co-infection parmi les HSH, FSF et transgenre vivant avec le VIH.

### **Effets des infections à VIH**

Après environ 6 ans, le nombre de décès dus au sida a connu une baisse de 50 %. En 2008, le nombre s'élevait à 7800 [6300-14000] tandis qu'en 2014, il était de 3800 [2300-5600]<sup>26</sup>.

Les sources consultées n'ont pas permis d'avoir des données sur le nombre annuel de décès liés au sida par les HSH, FSF et les transgenres.

## PRÉVENTION

### Prévention primaire

Un réseau de distribution gratuite de préservatifs est disponible dans le pays à côté du circuit de vente. Des lubrifiants sont disponibles dans des points spécifiques pour les HSH. Quant aux préservatifs féminins, la distribution n'est pas aussi généralisée que ceux pour les hommes. 43,3 % des HSH ont rapporté avoir utilisé du lubrifiant lors du dernier rapport sexuel avec un autre<sup>27</sup>. Au cours de l'année 2015, environ 68 millions de préservatifs ont été distribués<sup>28</sup>. Selon le rapport de situation nationale publié par le Ministère de la Santé Publique en mars 2016 : « *la prophylaxie pré-exposition n'est pas une stratégie d'intervention en Haïti présentement. Par contre, la prophylaxie post-exposition existe et est proposée dans des cas d'accident d'exposition au sang et de violence sexuelle. Les médicaments recommandés par le manuel de normes dans la prise en charge des accidents d'exposition au sang et de violence sexuelle sont pour les adultes le TDF/3TC/EFV, et pour les enfants l'ABC/3TC.* »

Concernant l'exposition aux programmes de prévention : 11,5 % des HSH avaient participé à une activité de communication interpersonnelle pour les HSH au cours des trois derniers mois au moment de l'enquête ; 22,3 % avaient vu un poster au cours des trois derniers mois ; 17,8 % avaient pris part à une séance de sensibilisation pour les HSH dans une organisation travaillant avec eux.

Les sources disponibles ne donnent pas d'information sur les femmes ayant des rapports avec d'autres femmes et les transgenres.

### Prévention secondaire

Le pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 49 ans ayant subi un test VIH dans les 12 derniers mois et qui en connaissent le résultat était respectivement de l'ordre de 20,6 % pour les femmes et 12,5 % pour les hommes selon le rapport EMMUS V (Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services). Chez les HSH, le pourcentage s'élevait à 69,8 % selon l'enquête de Surveillance Intégrée Biologique et Comportementale citée ci-dessus.

Les sources disponibles ne donnent pas d'information sur les FSF et les transgenres.

### Prévention tertiaire

En 2015, environ 67 000<sup>29</sup> personnes étaient sous traitement antirétroviral. Pour les informations spécifiques concernant les adultes et les enfants, les indicateurs suivants présentaient la situation :

- Le pourcentage d'adultes et d'enfants recevant un traitement antirétroviral parmi tous les adultes et les enfants vivant avec le VIH était de 45,9 %.
- Le pourcentage d'adultes et d'enfants séropositifs au VIH et encore sous traitement 12 mois après le début de la thérapie antirétrovirale était de 73,1 %.
- Le pourcentage d'adultes et d'enfants séropositifs au VIH et encore sous traitement 24 mois après le début de la thérapie antirétrovirale était de 68 %.
- Le pourcentage d'adultes et d'enfants séropositifs au VIH et encore sous traitement 60 mois après le début de la thérapie antirétrovirale était de 54 %.

Les sources disponibles ne donnent pas d'informations sur les FSF, les HSH et les transgenres.



---

## **SENSIBILISATION ET COMPORTEMENT RELATIFS À LA PRÉVENTION DU VIH CHEZ LES LGBT**

Le rapport de situation susmentionné, publié par le Ministère de la Santé Publique en mars 2016 indique que 71,8 % des HSH déclaraient avoir utilisé un préservatif avec leur dernier partenaire sexuel male. Selon l'enquête de surveillance biologique et comportementale, les HSH montraient un taux de connaissance générale du VIH de 78,3 % et un taux de connaissance exacte sur le VIH de 21,1 % (identification correcte des moyens de prévenir la transmission sexuelle du VIH et rejet des principales idées erronées sur la transmission du VIH). La même enquête révèle qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête, les participants avaient en moyenne 5,17 partenaires femmes et 4,51 partenaires hommes. Ce qui indique et confirme une versatilité sexuelle.

## SOINS DE SANTÉ POUR LES LGBT : DISPONIBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre des activités des bénéficiaires des projets du Fonds Mondial et de PEPFAR (President Emergency Plan For AIDS Relief), un dispositif de services de santé est mis en place au profit des communautés LGBT<sup>30</sup>. Dans le cadre de ces projets, certains professionnels de la santé sont formés sur les questions de santé des LGBT. Dans ces points de services, une amélioration est constatée par les LGBT dans l'accueil qui leur est réservé<sup>31</sup>. Mais ce n'est pas le cas pour le système de santé haïtien en général, ce que révèle le rapport sur les stéréotypes et les discriminations contre les LGBT commandité par SEROVie en 2016<sup>32</sup> et aussi le rapport sur la situation des droits des LGBT commandité par Housing Works en 2014<sup>33</sup>. Les communautés LGBT signalent qu'elles font encore face à des cas de déni de soin. La situation est encore plus compliquée pour les transgenres qui se heurtent au refus ou à l'incapacité de répondre à leurs besoins. Le traitement hormonal par exemple, requiert de voyager en République Dominicaine ou aux Etats-Unis d'Amérique, et donc d'importants moyens financiers.

Concernant la connaissance des, et l'accès aux, services de santé, il n'y a pas de données disponibles pour l'ensemble des communautés LGBT. Dans l'enquête de surveillance biologique et comportementale, il est mentionné que 85,6 % des HSH pouvaient identifier un endroit où ils peuvent faire un test de dépistage au VIH. 68 % des HSH identifiaient les hôpitaux et centres de santé comme lieu idéal pour faire un test de dépistage contre 5,6 % qui disaient préférer une ONG.

### Politiques et budget national en matière de VIH/sida

Dans le Plan Stratégique National Multisectoriel 2012-2015 révisé pour s'étendre jusqu'à 2018, le concept LGBT est utilisé dans deux sections du document et dans deux des huit priorités du plan stratégique. Les deux priorités sont ainsi formulées :

- *Les interventions portant sur la communication pour le changement de comportement focalisées sur les jeunes, les populations clés, notamment les TS et leurs clients, les HARSAH (Homme Ayant des Rapports Sexuels avec d'Autres Hommes) et les LGBTI en général.*
- *Le renforcement des actions visant à la protection des personnes clés stigmatisées à cause de leurs orientations sexuelles et à la sensibilisation de la population en général et des fonctionnaires publics en particulier contre la discrimination et la stigmatisation des groupes clés : HARSAH, TS, LGBTI<sup>34</sup>.*

Cependant, dans le reste du document, la priorité est donnée aux HSH. Dans le processus d'élaboration du plan, ce sont les HSH qui ont été consultés. Le groupe est mentionné dans l'analyse de la situation. Il apparaît dans l'organigramme illustrant la structure de pilotage du plan stratégique. Ce sont les HSH qui sont considérés comme groupe prioritaire à côté des travailleuses du sexe, des femmes enceintes vivant avec le VIH, des adultes et enfants vivant avec le VIH, des orphelins et autres enfants vulnérables.

Les HSH ont deux représentants au comité de coordination multisectorielle<sup>35</sup>. Selon l'un d'entre eux, la mission de ces représentants est de défendre les intérêts des communautés LGBT à l'intérieur de ce mécanisme de coordination.

Selon les résultats du rapport REDES<sup>36</sup> 2014 – 2015, les fonds alloués au programme de VIH/sida sont à la baisse : 127 773 951 dollars américains ont été dépensés en 2015 contre 137 722 259 dollars américains en 2014. Ces fonds étaient à plus de 97 % de provenance internationale, environ 2 % venaient du Trésor Public. La mise en œuvre des activités de lutte contre le VIH a été assurée par les entités internationales avec plus de 50 % des dépenses, par le secteur public avec 23,95 % des dépenses en 2014 et 27,01 % en 2015, par le secteur privé avec 23,03 % des fonds dépensés en 2014 et 19,13 % en 2015. Les activités confiées aux « prestataires non classifiés ailleurs » représentaient environ 2,85 % des dépenses.

---

Trois grands axes d'activités ont été priorisés dans l'utilisation des fonds injectés dans la lutte contre le VIH/sida. Ce sont : les « soins et traitement », la « prévention » et la « gestion et administration de programmes » qui ont absorbé plus de 80 % des dépenses. Pour les soins et traitement : 53 585 185 dollars américains ont été dépensés en 2014 et 60 271 725 en 2015, soit respectivement 38,91 et 47,17 % du financement. La prévention a occupé la deuxième place, avec 32 109 355 dollars américains en 2014 (23,20 %) et 26 112 147 en 2015 (20,44 %)<sup>37</sup>.

## Recommandations

Le mouvement LGBT est à ses débuts en Haïti. Il a besoin de se déployer dans les différents départements du pays et aussi d'incorporer les différentes catégories de la population LGBT. Pour l'instant les HSH sont les plus visibles parmi les leaders de ce mouvement. La question de genre doit être abordée à l'intérieur du mouvement. La promotion des droits des femmes y est nécessaire. Le travail de conscientisation et d'organisation n'est pas terminé. Il est nécessaire d'intégrer plus de membres dans les organisations tout en facilitant un leadership démocratique. Beaucoup des organisations existantes manquent de capacité pour mener une lutte contre des adversaires qui ont le pouvoir et l'influence dans la société. La plateforme qui tente de regrouper les organisations LGBT est très jeune. Il va falloir la renforcer pour formuler une stratégie de lutte et aussi mettre en place les systèmes de gestion interne.

Le mouvement des LGBT ne pourra pas se déployer sans une articulation avec le mouvement global anti-discrimination au sein de la société haïtienne. Il doit s'articuler avec le mouvement des droits humains en général, et avec le mouvement pour le respect et la protection des droits des femmes.

Les stéréotypes et les discriminations contre les LGBT sont bien ancrés dans les croyances de la population. La sensibilisation et l'éducation de la population sur les droits des LGBT reste à faire. Certainement, l'éducation pour le changement de comportement ne suffit pas, il est nécessaire d'avoir des institutions de l'Etat qui respectent et protègent les droits des LGBT. Ces institutions ont besoin de références légales pour protéger les personnes LGBT contre les discriminations en général, et les discriminations basées sur l'orientation sexuelle en particulier. En ce sens, l'implication des organisations LGBT dans la réforme du code pénal est à encourager. Le projet de code pénal en circulation fait référence aux violences basées sur l'orientation sexuelle. Les services d'assistance légale ne doivent pas rester seulement dans quelques villes. Dans chaque juridiction de tribunal de première instance, il doit y avoir un avocat pouvant accompagner les personnes LGBT. Les juges et les officiers de police doivent être formés sur les droits des LGBT.

Le mouvement aura besoin de données et de preuves pour promouvoir le changement social. Pour cela, il est nécessaire d'encourager la recherche sur des sujets concernant les LGBT.

## ENDNOTES

1. Journal Le Nouvelliste, 19 juillet 2013.
2. Radio Vision 2000, émission « Invité du jour » pendant la campagne électorale d'août à octobre 2015.
3. Valery Numa, journaliste animateur de l'émission « Invité du jour » à la radio Vision 2000.
4. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Haïti VIH 2014 : surveillance biologique et comportementale utilisant la méthode respondent driven sampling (RDS) auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, rapport final.
5. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Rapport EMMUS V, publié en 2012.
6. Journal Le Nouvelliste, No 39829, vendredi 28 octobre 2016.
7. Fritz A. Jean ; Haïti, la fin d'une histoire économique ; Dépôt légal : 14-01-016.
8. Patrick Péliissier ; code des droits de l'homme, conventions de droit international des droits de l'homme ratifiées par Haïti, tome 1 ; Bibliothèque Nationale d'Haïti, dépôt légal : 12-10-392, mai 2012.
9. Ce n'est pas une liste exhaustive de toutes les conventions ratifiées par Haïti.
10. [www.upr.info/en/review/Haiti](http://www.upr.info/en/review/Haiti), site consulté le 26 décembre 2016.
11. [https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/haiti/session\\_26\\_-\\_novembre\\_2016/js2\\_upr26\\_hti\\_f\\_main.pdf](https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/haiti/session_26_-_novembre_2016/js2_upr26_hti_f_main.pdf), site consulté le 26 décembre 2016.
12. [https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/haiti/session\\_26\\_-\\_novembre\\_2016/js3\\_upr26\\_hti\\_f\\_main.pdf](https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/haiti/session_26_-_novembre_2016/js3_upr26_hti_f_main.pdf), site consulté le 26 décembre 2016.
13. [www.upr-info.org/sites/default/files/document/haiti/session\\_26\\_-\\_novembre\\_2016/a\\_hrc\\_wg.6\\_26\\_l.10\\_haiti\\_0.pdf](http://www.upr-info.org/sites/default/files/document/haiti/session_26_-_novembre_2016/a_hrc_wg.6_26_l.10_haiti_0.pdf), site consulté le 26 décembre 2016.
14. Notes d'interview face à face réalisée le 27 janvier 2017.
15. Notes d'interview face à face réalisée le 27 janvier 2017.
16. Housing Works, Etude sur la situation des droits humains des personnes LGBT en Haïti, juillet 2014.
17. Ibid.
18. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Programme National de Lutte contre les IST-VIH-SIDA, Plan Stratégique National Multisectoriel 2012-2015 révisé avec extension à 2018, mai 2014.
19. <http://williamsinstitute.law.ucla.edu/wp-content/uploads/Gates-How-Many-People-LGBT-Apr-2011.pdf>
20. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Haïti VIH 2014 : surveillance biologique et comportementale utilisant la méthode respondent driven sampling (RDS) auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, rapport final.
21. [http://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PA00MBR5.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00MBR5.pdf), site consulté le 12 janvier 2017.
22. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Enquête Mortalité, morbidité et utilisation des services, Haïti 2012
23. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Programme national de lutte contre la tuberculose : Plan stratégique 2009-2015.
24. [http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/operations/projects/hiv\\_aids/lutte-contre-la-tuberculose-tb-serie-9-fonds-mondial.html](http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/operations/projects/hiv_aids/lutte-contre-la-tuberculose-tb-serie-9-fonds-mondial.html); site consulté le 15 janvier 2017.
25. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Programme national de lutte contre le SIDA, Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, Rapport de situation national, mars 2016.
26. Ibid.

- 
27. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Haïti VIH 2014 : surveillance biologique et comportementale utilisant la méthode respondent driven sampling (RDS) auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, rapport final.
  28. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Programme national de lutte contre le SIDA, Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, Rapport de situation national, mars 2016.
  29. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Programme national de lutte contre le SIDA, Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, Rapport de situation national, mars 2016.
  30. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Programme national de lutte contre le SIDA, Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, Rapport de situation national, mars 2016.
  31. Ibid.
  32. Fondation SEROVie, Les stéréotypes et les discriminations contre LGBT en Haïti, septembre 2016.
  33. Op. cit.
  34. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Programme National de Lutte contre les IST-VIH-SIDA, Plan Stratégique National Multisectoriel 2012-2015 révisé avec extension à 2018, mai 2014.
  35. Notes d'interview face à face réalisée avec Gerald Marie Alfred le 28 janvier 2017.
  36. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Programme national de lutte contre le VIH/sida, Rapport REDES 2014 et 2015, Estimation du flux des ressources et dépenses liées au VIH/sida, octobre 2016.
  37. Ibid.

